



Paris, le 13/07/2017

Communiqué de presse

Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé et Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, ont signé ce jour un accord de coopération en matière de sécurité sanitaire, et un second accord relatif au traitement des produits sanguins.

L'accord-cadre de coopération en matière de sécurité sanitaire a notamment pour vocation d'officialiser les échanges franco-monégasques préexistants en matière de veille sanitaire, de mise à disposition de moyens sanitaires d'urgence, et de mise en commun de moyens de prévention et de traitement. Il permet en outre d'intégrer Monaco au dispositif de crise sanitaire de la région PACA, afin que la Principauté puisse pleinement s'engager dans le cadre du Règlement Sanitaire International de l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'accord relatif à la coopération en matière de traitement des produits sanguins permettra de faire assurer par l'Etablissement Français du Sang le traitement du sang collecté par le Centre de Transfusion Sanguine du Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco. Il permet de répondre de la manière la plus efficace possible aux besoins des populations en produits sanguins dans le respect d'un haut niveau de sécurité transfusionnelle et des règles de collecte éthique.

Ces deux textes font suite à des négociations entre les parties qui reflètent leur volonté d'une action commune en faveur de la mise en œuvre du Règlement Sanitaire international, de la lutte contre les crises sanitaires, de la préparation aux pandémies grippales, de l'éradication des maladies infectieuses et de la lutte contre les résistances antimicrobiennes.

La mise en œuvre de ces deux accords permettra de pérenniser une précieuse coopération transfrontalière en matière de sécurité sanitaire.

Contact

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60

Direction de la Communication du Gouvernement de la Principauté : presse@gouv.mc – (+377) 98 98 22 22